



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 9490

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, dont les possibilités sont limitées par l'accumulation de terres réalisée par de gros exploitants, souvent dans la seule perspective de recueillir des primes européennes. Ces comportements sont les conséquences du détournement de la loi sur les structures dont les procédures de contrôle sont insuffisantes. Ainsi, certaines sociétés cumulent plusieurs milliers d'hectares, dont certaines sans autorisation d'exploiter, au détriment de jeunes agriculteurs dont les besoins en surface exploitable sont beaucoup plus modestes. A titre d'exemple, une exploitation moyenne en Loire-Atlantique avoisine 45 hectares. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la loi d'orientation agricole afin de renforcer le contrôle des structures.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation agricole qui sera prochainement soumis au Parlement prévoit d'apporter des modifications substantielles au contrôle des structures afin de donner à cette réglementation une efficacité plus grande et éviter les groupements abusifs de terres au détriment de l'installation de jeunes agriculteurs. L'exploitation agricole sera appréhendée de façon plus économique, en fonction de critères tenant compte de la superficie mais également des moyens de production. Les seuils de contrôle, désormais appliqués uniformément à toutes les exploitations, qu'elles soient individuelles ou sociétaires, seront fixés à partir d'une nouvelle norme, l'unité de référence, plus adaptée au contexte actuel. Une transparence plus grande des mouvements fonciers et donc une meilleure information seront également recherchées par l'organisation d'une publicité préalable à toute demande d'autorisation d'exploiter. Par ailleurs, des moyens accrus seront donnés à l'administration en matière de sanctions pour empêcher que les infractions au contrôle des structures perdurent au détriment d'autres opérations prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9490

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 491

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1470